



Varennes
SUR
Loire

Bulletin Municipal

Printemps 2018



Matinée



Citoyenne



MAÎNÉE CITOYENNE
Pour une commune PROPRE!
SAMEDI 24 MARS 9h à 12h
RDV PLACE CHAVIGNY

Ouvert à tous!
Verre de l'amitié

Sommaire

Annonces

Édito du maire..... 1

Conseil Municipal..... 2

Séance du 18 octobre 2017
Séance du 29 novembre 2017
Séance du 17 janvier 2018
Séance du 21 février 2018
Séance du 21 mars 2018
Séance du 28 mars 2018

Vie Associative..... 9

Co-Libris - Bibliothèque
Comité des Fêtes de Varennes
Maison fleuries
Atelier de Varennes
Chorale Chœur à Cœur
La Joie de Vivre
Danse Varennaise
La M.A.V. (Music'A Varennes) la musique en vadrouille
École de musique
Les Amis de l'Orgue de Varennes sur Loire
Association Benkady France Burkina
Affiniam
Association des Anciens combattants
Association Varennes Loisirs Nature
Société de l'Avenir

Enfance et Jeunesse..... 19

AFR Vivado Enfance
AFR Vivado Jeunesse
A.P.E. de Varennes

Sport..... 21

Tennis Club Varennaise (T.C.V.)
E.S. Varennes-Villebernier Football
Terrain Multisports et Tennis

Vie Communale..... 24

Doyens et doyennes
Remise de médaille
Matinée citoyenne

Informations..... 25

Espace de Vie Sociale Nord Saumurois
Le Lieu Accueil Enfants Parents
Collecte amiante
Tarifs municipaux
Liste des artisans, commerçants et hébergements
Coordonnées et Horaires : Mairie et Agence Postale
AVAÉ : Louez et ciclez électrique sur l'agglo
Marché des producteurs de Pays
PanneauPocket
Services de santé et Autres services

Annonces

Crédits photo : Mairie de Varennes-sur-Loire

Tirage : 950 exemplaires

Conception et Impression :

Imprimerie Loire Impression - 49400 SAUMUR

Imprimé sur du papier recyclé

avec des encres végétales.



Bonjour à toutes et à tous,

Je suis fier et heureux en tant que membre du SMO Anjou Numérique d'avoir pu participer à l'évolution du déploiement, sur le Maine et Loire, de la fibre optique permettant ainsi d'offrir à tous un accès à un haut débit internet. Cette indispensable révolution numérique va permettre d'accroître l'attractivité et le développement de nos territoires ruraux. Cet accès au haut débit est une véritable condition au maintien de l'activité et de la vie, dans nos communes rurales.

Ce projet sera réalisé sur notre commune avant fin 2019. C'est un nouvel atout supplémentaire pour Varennes, pour tous ses habitants mais aussi pour tous les acteurs économiques de la commune, les services liés à la collectivité, l'éducation et la santé. Cela va également dans une certaine mesure valoriser le patrimoine bâti de la commune.

La compétence musicale vient d'être adoptée lors du dernier conseil communautaire de Saumur Agglo, rendant ainsi possible le captage de subventions. Les familles varennaises verront donc, dès la rentrée prochaine, une baisse du coût de l'enseignement musical qui passera de 410 € à 320 € par an, et par enfant, tout en conservant le même service de proximité. Merci à Sylvie BELLANGER qui s'est beaucoup impliquée pour ce dossier.

Les finances de notre commune sont saines. Un suivi marqué des achats poste par poste, des investissements pour moderniser les services, une diminution des coûts de fonctionnement des bâtiments, une meilleure gestion de l'éclairage public et la mise en place de la mutualisation sur différents services et investissements ont permis d'économiser 124283 € supplémentaire au chapitre des charges à caractère général. Ce qui se traduit par une capacité d'épargne en nette hausse, soit 308466 €. Cela représente 22,9% du budget, la moyenne nationale des communes de même strate étant de 15,8%.

Constatant ces résultats le conseil municipal a voté à l'unanimité un budget ambitieux dont les investissements permettront de moderniser notre commune tout en participant au bien être des Varennaise.

Importants pour l'avenir, ces investissements n'engendreront aucun frais de fonctionnement supplémentaires, bien au contraire !

Le conseil municipal a également décidé de geler les taux d'imposition pour 2018.

Aussi permettez-moi de vous rappeler cette citation d'Henri Bergson qui me paraît résumer notre volonté.

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons faire ».

Tous les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente lecture.

Bien amicalement,

Gilles TALLUAU

Séance du 18 octobre 2017

CHAVIGNY/CENTRE BOURG

Présentation des esquisses d'aménagement par M. Arnaud DELACROIX, de l'agence TALPA.

Le conseil municipal est très enthousiasmé par ce projet d'aménagement. Monsieur Delacroix précise que toutes ces zones de verdure doivent être considérées plus comme des espaces de biodiversité que comme des espaces verts qu'il faudra entretenir.

Monsieur le maire souhaite que la liaison piétonnière entre la place du Jeu de Paume et Chavigny soit intégrée à la 1ère phase afin d'ancrer et de relier les espaces entre eux. Le but de ce projet est à la fois d'assurer la sécurité et de protéger les commerces pour améliorer le cadre de vie des Varennais tout en renforçant l'attractivité de la commune.

Sylvie BELLANGER ajoute qu'il présente aussi l'avantage de répondre aux problèmes d'accessibilité de la voirie auxquels nous cherchons des solutions depuis 10 ans sans jamais avoir eu l'idée de supprimer les trottoirs.

Cette étude sera présentée en réunion publique fin novembre ou début décembre.

La prochaine étape consistera à chiffrer le coût des travaux afin de solliciter des subventions.

PNR :

Projets de centrales solaires sur deux bâtiments publics

Par courrier en date du 21 septembre 2017, monsieur le Président du P.N.R Loire Anjou Touraine rappelle que l'école, ainsi qu'un bâtiment neuf à destination des services techniques, avaient été retenus en début d'année comme pouvant être proposés à l'investissement participatif.

Or, suite au décret du 9 mai 2017, l'école ne pourra être proposée que dans la mesure où les panneaux photovoltaïques seraient installés en surimposition sur la toiture existante et non pas intégrés à la toiture. Quant au bâtiment des services techniques, il ne sera éligible que si la structure est équipée de portes alors que le projet initial consistait à construire un bâtiment ouvert sur au moins une face. Monsieur le Président du P.N.R Loire Anjou Touraine souhaite connaître le positionnement de la municipalité concernant ces deux projets avant de missionner son bureau d'études pour réaliser l'étude de faisabilité technico-économique. Le Conseil municipal renonce à l'unanimité à ces deux projets.

Anjou cœur de ville :

Anjou Cœur de ville a pour objectif de réaliser un plan de référence croisant différentes thématiques (habitat, mobilité et espaces publics, équipements et services, économie résidentielle, commerces), qui fondent la stratégie urbaine sur le long terme. Suivront un diagnostic détaillé du centre-bourg et une étude opérationnelle sur les périmètres retenus. La dernière étape sera la mise en œuvre du programme de revitalisation du centre bourg. Anjou Cœur de Ville nécessitera, certes, une participation de la collectivité mais permettra d'élaborer une stratégie de

développement et de solliciter des aides, y compris pour les particuliers et les commerçants.

Madame la Maire de Fontevraud a vivement encouragé la commune de Varennes-sur-Loire à adhérer au dispositif.

Espaces verts du 04/10/2017 :

Les fleurs seront plantées à partir du 15 mars 2018. La taille des platanes de la place sera sous-traitée par une entreprise. La mairie a déjà reçu un premier devis de 3 500 euros.

PERSONNEL

▪ Indemnités de fin d'année : L'IAT/IFTS de fin d'année pour les agents communaux est renouvelée et majorée de 1 %.

▪ Fin de contrat aidé : Le contrat d'avenir de Delphine BLOT, employée depuis le 27 octobre 2014 arrivera à son terme le 26 octobre prochain. En raison de la suppression du dispositif des emplois aidés, le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée à raison de 20 heures hebdomadaires est à l'étude. La possibilité d'externaliser une partie du nettoyage de l'école est également examinée. Cette solution présente l'avantage de pouvoir réaliser la prestation tôt le matin ou tard le soir. En revanche la prestation réalisée en régie permet de pouvoir affecter temporairement un agent à un autre endroit, en cas de besoin.

QUESTIONS DIVERSES

Michel LECHAT rapporte que le comité syndical du SMIPE est conscient qu'il y a des dépôts sauvages au pied des colonnes de tri sélectif. Il a aussi l'impression que, dans la campagne, les bordures de routes et les fossés sont délaissés, qu'il manque du fauchage. Monsieur le Maire lui répond que, pour faire des économies, la commune n'a pas embauché d'agent saisonnier cet été. Par ailleurs, Christian PELTIER a été en arrêt maladie et il lui reste encore des congés à prendre.

Jean-Luc JOULIN informe que, suite à la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents sera dissout fin 2017 et que ses compétences seront reprises au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Christine JOUSSELIN fait un compte-rendu du conseil d'école du 17 octobre 2017.

Michel LAMAND informe que l'éclairage public de la rue du Champ Bertain est terminé et que la mairie a reçu un courrier de remerciements de la part d'un administré.



Séance du 29 novembre 2017

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAUMUR VAL DE LOIRE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire un fonds de concours à hauteur de 16 044 euros en vue de participer au financement de la « construction d'un terrain multisport »,
- donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou l'un de ses adjoints, pour signer toutes pièces relatives à cette demande de fonds de concours, et notamment la convention à signer avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Compte-rendu de la réunion des associations du 26/10/2017.

Les associations sont globalement satisfaites des relations qu'elles entretiennent avec la commune. Le projet de mise en place d'une nouvelle version de « la journée citoyenne », déjà organisée par l'association de la chasse mais en associant d'autres associations de la commune, est évoqué. Le territoire communal, ou une partie, serait divisé et réparti à des groupes de bénévoles qui ramasseraient et trieraient les détritiques. L'opération se fera en association avec le SMIPE, VIVADO et l'école.

François BERNARD envisage également une journée de toilettage des massifs à la fin du mois de décembre avec deux agents et des bénévoles. Il propose le mercredi 27 décembre.

Sylvie BELLANGER ajoute que chaque association a présenté ses projets 2018. Le problème de facturation de la Sacem a également été abordé : en effet, le comité des fêtes a reçu une facture pour la fête du pont alors qu'aucune œuvre musicale n'a été diffusée. Un rendez-vous sera pris avec la SACEM pour trouver une solution qui rationalise les coûts des droits SACEM supportés par les associations.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition de 4 ou 5 mange-debout pour la salle des loisirs afin de désengorger le bar lors des manifestations. Les crédits seront inscrits au budget 2018.

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS 2018			
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les montants des subventions aux Associations suivantes :			
Association	Montant		
ADMR Allonnes	2 200	Ecole de Musique de Blou Brain Varennes	15 266
AFR VIVADO (jeunesse)	26 888	Espace Vie Sociale (EVS)	460
AFR VIVADO (enfance APS et ALSH)	30 100	EVS (LAEP)	358
AMIS DE L'ORGUE Varennes s/Loire	300	ESVV (Entente Sportive Varennes Villebermier)	2500
AREGHAT	50	FGDON Varennes	485
ASCC (Sauvegarde Chapelles Calvaires de l'Anjou)	20	MUSIC' A VARENNES	1600
Coopérative scolaire de Varennes s/Loire (Fournitures)	6500	ONEA Ornibad Nord Est Anjou	800
Coopérative scolaire de Varennes s/Loire (Classe découverte)	4340	S.P.A autonome du Maine et Loire	581
CHŒUR À CŒUR Chorale	500	USV TENNIS	1400
CO-LIBRIS Bibliothèque	2197	USEP	452
COMITÉ DES FÊTES	1450		

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 pour un TOTAL de 98 447 €

Mise en place des nouveaux horaires d'éclairage public :

Le remplacement des lampes d'éclairage public par du LED et la mise en service des nouvelles plages horaires devraient faire réaliser des économies substantielles à la commune : l'éclairage public fonctionnera à partir de 6h30 le matin au lieu de 6h00 auparavant et s'arrêtera à 23h00. Les secteurs de la salle des fêtes et de Chavigny fonctionneront jusqu'à 4h30 dans la nuit du samedi au dimanche et pendant toute la nuit de Noël et de la Saint-Sylvestre. Les spots encastrés au sol de la place du Jeu de Paume éclairent en continu. Toutes les horloges - à l'exception de Chavigny et de la zone artisanale - fonctionnent par satellite, ce qui permet la mise en route de l'éclairage en fonction de la luminosité.

Monsieur le maire recevra les professionnels de la zone artisanale pour leur présenter le projet d'aménagement de la RD 85

face à la ZA Pré Bertain / La Morelle, le lundi 4 décembre 2017 à 18h30 à la mairie.

Il suggère également de faire l'acquisition d'un totem en vue de mieux identifier la zone artisanale. Un devis a été demandé à l'entreprise Nadia Signalisation. Le conseil municipal accueille favorablement cette proposition.

FORMATION

Trois élus et trois agents ont suivi la formation mutualisée, qui a eu lieu à Brain sur Allonnes, sur la législation funéraire (les 17 et 24 juin 2017) et sur le règlement du cimetière (le 16 novembre 2017). Un nouveau règlement du cimetière va être rédigé par un groupe de travail. L'achat d'un logiciel spécifique est à prévoir. Chaque année, sur une vingtaine de décès, environ 7 nouveaux emplacements sont attribués. Afin d'anticiper le manque de place, les concessions réputées en état d'abandon devront être recensées et une procédure de reprise sera entamée.

Sylvie BELLANGER, Christine JOUSSELIN et Michel LECHAT souhaitent intégrer le groupe de travail.

QUESTIONS DIVERSES

▪ Rénovation de l'allée centrale de l'église : un devis de 13 660,00 euros HT a été établi par monsieur Jean-Baptiste ROBET pour réaliser l'intégralité de l'allée centrale. La somme de 7 660,00 euros HT, soit 9 192,00 euros TTC resterait à la charge de la commune suite à un don de paroissiens de 6 000,00 euros. A l'origine, seules les parties en béton devaient être remplacées par de la pierre mais il serait préférable de prévoir de remplacer les parties en pierre qui sont également très abimées. Les travaux pourraient commencer en février prochain.

Muriel CHAPU pense qu'il est dommage de consacrer une somme pareille à un projet dont personne, jusqu'à maintenant, n'avait parlé et qui devient impérieux juste parce que quelqu'un a fait un don. Le conseil municipal, décide par, 12 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, de faire réaliser les travaux et d'inscrire les crédits au budget 2018.

Proposition d'achat d'un podium : La société Altrad Méfran a établi un devis de 6900,00 euros TTC pour la fourniture d'un podium intérieur et extérieur de 30 m² (3m x 10m) avec garde-corps et

escalier. Il sera entreposé dans l'ancien local du comité des fêtes, qui est maintenant partagé entre le théâtre et Vivado. Monsieur le maire dit qu'il sera prêté aux communes et aux associations qui ont l'habitude de nous prêter du matériel mais que, le cas échéant, un tarif de location pourra être institué, si nécessaire.

- Passage en 4G des deux antennes Orange de Flacé et de Chavigny en 2018.
- Courrier commun dans le cadre de la concertation pour la révision du PPRi : des élus ont demandé, dans un courrier commun, la prise en compte de diverses demandes de modification.
- Branchements provisoires : un administré s'est plaint, dans la presse, du refus opposé par monsieur le maire à sa demande de mise en service d'un compteur provisoire pour alimenter en électricité sa propriété, située en zone inondable, en vue d'y installer sa caravane. Les compteurs existants ne peuvent évidemment pas être fermés mais monsieur le maire n'est pas d'accord, pour des raisons de sécurité, pour autoriser des installations nouvelles dans ladite zone. L'ensemble des conseillers municipaux présents soutient cette décision.
- Date limite d'inscription sur les listes électorales : samedi 30 décembre 2017 (rappel)

Monsieur Michel LECHAT signale qu'un panneau interdisant le stationnement des deux côtés de la rue devant chez sa mère pose problème aux salariées de l'ADMR qui sont obligées de s'arrêter pour livrer les repas. Il s'interroge sur les responsabilités en cas d'accident.

Séance du 17 janvier 2018

CONVENTION ADS (APPLICATION DU DROIT DES SOLS) AVEC LA VILLE DE SAUMUR POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

Monsieur le maire rappelle que la mise à disposition du service instructeur de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a pris fin au 31 décembre 2017 et qu'il convient de signer, avec la ville de Saumur, une nouvelle convention de prestation du service Application du Droit des Sols (A.D.S) pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Cette convention, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2018 pour s'achever au 31 décembre 2025, a pour objet de définir les modalités de la prestation de services, qui sera réalisée par le pôle instructeur dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune, conformément à l'article R. 423-15 du code de l'urbanisme.

TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité : d'instituer le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal ;

AFR VIVADO AVANCE SUR LA SUBVENTION 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de voter dans les plus brefs délais une avance sur la subvention annuelle 2018 pour l'Association Familles Rurales VIVADO.

Il rappelle que cette association a, depuis 2013, la gestion de l'accueil des jeunes de 11-17 ans au foyer rue de Gaure et, depuis le 1^{er} septembre 2016, la gestion des accueils de loisirs et périscolaire à la Maison de l'enfance.

En effet, l'association n'a pas de trésorerie suffisante pour régler les salaires et charges sans la subvention communale.

Elle sollicite une avance de 10 000 euros sur la subvention 2018 au titre de l'accueil des jeunes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une avance de 10 000,00 € sur la subvention 2018 à l'Association Familles Rurales VIVADO.

CONTRAT D'EDITION GRATUITE D'UN PLAN DE LA COMMUNE ET/OU D'UN AGENDA

Monsieur le Maire propose de confier à Infocom Edition l'édition gratuite de son PLAN DE VILLE :

Format : l 630 x h 420 ouvert Impression en quadrichromie R/V INFOCOM EDITION prend à sa charge tous les frais de fabrication (conception – Cartographie - Mise en page – Bon à Tirer - Impression) et de livraison de ce PLAN DE VILLE sans aucune participation financière de la Commune.

Le financement de cette opération est assuré grâce aux emplacements publicitaires prévus à cet effet sur le PLAN DE VILLE et dont INFOCOM EDITION prend en charge, en exclusivité, la recherche et la gestion du financement auprès des entreprises industrielles, commerciales et artisanales.

La commune s'engage à remettre à INFOCOM EDITION, lors de chaque édition, tous les documents rédactionnels et photographiques nécessaires à la réalisation du PLAN DE VILLE et ce au moins 60 jours avant la date de parution prévue.

Elle se charge également de la diffusion gratuite du PLAN DE VILLE, auprès des administrés, touristes et visiteurs de passage.

EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la salle de musique a été construite en 1978, c'est-à-dire bien antérieurement au contexte réglementaire d'économies d'énergie et d'accessibilité. Ce bâtiment ne répond donc pas aux normes actuelles et est très énergivore. Les locaux étant devenus par ailleurs exigus et inconfortables, certains cours ont dû être transférés dans d'autres bâtiments communaux.

Les travaux consistent à :

- Rénover le bâtiment actuel : démolir l'appentis à usage de sanitaires, combler la fosse septique, déposer la couverture en tôles fibrociment pour la remplacer par une couverture en ardoise après reprise de la charpente, refaire l'installation électrique

conformément aux normes en vigueur, traiter l'accessibilité (élargissement de la porte d'accès, création d'une rampe d'accès et d'une place de stationnement pour les PMR) ;

- Créer une extension, avec accès PMR, pour y faire deux salles de cours, une salle de réunions et des sanitaires mixtes et PMR à raccorder au réseau public d'assainissement ;

- Réaliser des travaux en vue de faire des économies d'énergie : Isoler par l'extérieur le bâtiment existant, déposer le plafond existant, mettre en place une isolation de 300 mm et un plafond acoustique, remplacer les menuiseries extérieures par un double vitrage, remplacer tous les convecteurs électriques par une PAC, installer un système de ventilation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme de travaux et le budget prévisionnel d'investissement.

RESTRUCTURATION LOIRE-CHAVIGNY

Monsieur le Maire expose que, compte tenu :

- de la construction en 2015 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (5 cabinets) et de son extension (3 cabinets) tous loués à des professionnels de santé ;

- des nouveaux logements sociaux de la rue de l'Harmonie ;

- des équipements déjà existants : centre culturel avec bibliothèque communautaire, école de musique, maison de la nature et de la chasse ;

- du très prochain positionnement de la pharmacie ;

Il est devenu indispensable, d'engager un projet d'aménagement urbain du secteur du bourg situé entre la rue de la Loire et la place de Chavigny afin de :

▪ Faciliter l'accès de tous à ces équipements, services de soins, services publics et marchands ;

▪ Soutenir la rénovation de l'habitat et la revitalisation des commerces de proximité tout en privilégiant la transition écologique et énergétique de ce secteur ;

▪ Accroître l'attractivité en soutenant les moyens modernes de télécommunications (Télémédecine, enseignement musical ...) ;

▪ Renforcer la mobilité et sécuriser la circulation, notamment celle de l'enfance et de la jeunesse (points d'arrêt des cars scolaires et transports en commun avec création d'un quai de bus PMR), permettre l'accessibilité des piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite (modification de voirie et création de liaisons douces vers les autres équipements : école, maison de l'enfance, équipement sportifs, foyer des jeunes, commerces, agence postale, mairie...), réduire la vitesse des véhicules, permettre le stationnement ;

▪ Renforcer la cohésion en créant des espaces de promenade, de rencontre et d'échanges (cheminements piétonniers, jardin public avec aire de jeux, verger partagé) ;

▪ Donner la priorité au végétal : chaussées, accotements, aire de retournement, espaces de stationnement, continuités piétonnes, abords, jardin public, verger partagé.

Différentes études ont été réalisées en vue de répondre aux besoins de sécurisation et de modernisation, tout en préservant et en valorisant le patrimoine, ainsi que le cadre architectural, urbain

et paysager du bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme de travaux et le budget prévisionnel d'investissement.

▪ **Rénovation par Saumur Habitat de l'immeuble 2 rue de Gaure :**

le compromis est sur le point d'être signé entre l'actuel propriétaire et Saumur habitat. Les travaux devraient débuter en juin 2018. Deux appartements seront réalisés et la façade sera entièrement rénovée avec des menuiseries en bois. La commune participera à hauteur de 37 000,00 € sous la forme d'une subvention qui sera versée en deux fois à raison de 50 % en 2018 et le solde en 2019.

▪ **Rénovation d'un court de tennis :** suite à la consultation, 4 entreprises ont remis une offre. Le marché est attribué à la société Tennis d'Aquitaine pour un montant de 25 417 € HT, soit 30 500,40 € TTC. Cette entreprise est spécialisée dans ce genre de prestations et dispose de belles références.

▪ **Terrain Multisport :** suite à la consultation, 4 entreprises ont remis une offre pour la réalisation d'un terrain multisports. Après consultation des commissions Enfance/Jeunesse et Sport/Loisirs, le marché est attribué à la société Tennis d'Aquitaine pour un montant de 30 084,00 € HT, soit 36 100,80 € TTC. Il sera positionné entre la salle de sport et les courts de tennis.

QUESTIONS DIVERSES

▪ **Matinée citoyenne** le samedi 24 mars 2018 de 9h à 12h. Rendez-vous des bénévoles sur la place de Chavigny.

▪ **Galette du Personnel** le 29/01/2018 à 18h30 dans la salle des loisirs.

▪ **Challenge des élus de l'Agglo :** la commune y a toujours participé. Monsieur François BERNARD est chargé de constituer les équipes.

▪ **Monsieur le Maire** va se déplacer le lundi 22 janvier prochain dans les locaux du SIEML afin de participer à l'attribution du marché de la fibre optique.

▪ **La cérémonie des vœux** de la communauté d'agglomération aura lieu le jeudi 18 janvier à partir de 17h30 à Saumur – Parc du Breil.

Tour de table :

M. Ralph MILLERAND suggère qu'une réflexion soit engagée pour évaluer le montant de l'enveloppe prévisionnelle qui sera attribuée aux commissions. Gilles TALLUAU dit que des propositions seront faites comme chaque année lors de la réunion pour le budget.

M. Eric JAMET projette d'organiser une exposition pour les 100 ans de l'armistice de 1918 le week-end du 11 novembre.



Séance du 21 février 2018

Réunion SIVM du 5/2/2018 :

Bilan de la mutualisation du matériel :

En 2016, la commune a emprunté pour 404,32 euros et prêté pour 539,00 euros de matériel.

En 2017, la commune n'a pas emprunté de matériel mais en a prêté pour 70,56 euros.

Le SIVM a des projets d'achat de nouveaux matériels.

Le bilan de la mutualisation du personnel est en cours.

La mise à disposition d'agents est obligatoirement refacturée au coût réel.

Réunion SIVM du 15/2/2018 (par Sylvie BELLANGER)

Bien que n'ayant pas l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire, le SIVM a tenu à se réunir pour déterminer ses futurs actions.

La MSA a présenté sa charte territoriale de solidarité. Il s'agit d'une enquête de recensement sur les besoins de tous les retraités, quelle que soit leur caisse de retraite.

La question du droit des sols a été abordée.

Une nouvelle entreprise va s'installer sur la zone artisanale de la Ronde et va recruter.

Le nouveau logo a été validé.

Les finances de la communauté d'agglomération

sont saines avec 4,5 années d'endettement. Celles du département se redressent avec 9 années d'endettement, une meilleure CAF et des droits de mutation à la hausse.

Travaux de la levée de la Loire :

Les crédits ont été votés pour une réalisation en deux tranches. Il en coûtera 74 000 euros à la communauté d'agglomération (finalisation des études). La phase de travaux débutera en 2019.

Réunion EVS du 16/2/2018 par Sylvie BELLANGER :

- Les statuts ont été modifiés et, en cas de dissolution, les fonds disponibles iront en priorité au SIVM car le syndicat avait pris en charge une partie du déficit à la place des communes.

- Des volontaires se sont fait connaître et sont prêts à s'investir auprès des séniors pour le transport solidaire.

Comité syndical du SMIPE par Michel LECHAT :

- Le tarif de reprise des films plastique passe de 178 euros à 67 euros la tonne. Les tarifs de mise à disposition des caissons ont aussi été revus. Les communes ont droit à 2 caissons gratuits par an. Une étude d'optimisation du territoire est en cours et en janvier 2020, les communes du Maine-et-Loire devront quitter le SMIPE pour se rattacher à l'Agglo.

La compétence « Enseignement musical »

devrait être transférée à la communauté d'agglomération à la rentrée 2018-2019. La participation des communes ne devrait pas bouger mais les tarifs pour les familles pourraient diminuer.

Carrelage de l'église :

L'Architecte des bâtiments de France n'impose aucune prescription particulière, mais propose de réaliser une frise le long des bancs dans un but esthétique. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Fondation du Patrimoine.

L'acte d'achat pour l'euro symbolique du bâtiment de l'école de musique

sera signé le mardi 27 février à l'étude de maître ZENNER.

Les arbres de la rue du Champ Bertain

seront remplacés pour un montant de 2 500 euros.

Monsieur le Maire précise que le budget 2018 sera un beau budget car les investissements projetés ont pour but de :

- Faciliter l'accès aux équipements et services de notre commune, de renforcer la mobilité et la sécurité (liaison douces, accès et quai de bus pour les PMR...)
- Soutenir la rénovation de l'habitat et des commerces (projet du logement du 2 rue de Gaure, agrandissement du parking de la MSP et de la future pharmacie), la transition écologique et énergétique (isolation extérieure de l'école).
- Accroître l'attractivité en soutenant les moyens modernes de télécommunications.
- Renforcer la cohésion sociale en créant des espaces de promenade de rencontre et d'échange, verger partagé, aire de jeux (terrain multisports), voies piétonnes.
- Donner la priorité au végétal, stationnement arboré, zone végétale humide.

Le but est de moderniser notre commune tout en maintenant l'effort sur les économies de fonctionnement (rénovation énergétique des bâtiments...) et tous ces investissements doivent se faire dans le souci de ne pas créer de nouvelles charges. A titre d'exemple, le bail emphytéotique qui sera signé avec la MAV (Music' A Varennes) laissera à l'association le coût des charges de fonctionnement du bâtiment.

QUESTIONS DIVERSES

▪ Demande d'installation d'un bar à vin avec petite restauration au Port : Monsieur le maire a reçu monsieur Julien ROUSSELOT, qui recherche un endroit pour installer son bar à vin avec petite restauration et programmation culturelle dénommé « la Belle Excuse ». Le site du Port l'intéresse mais le coût de desserte en électricité s'élève à 50 000 euros.

Loire Vallée :

Les responsables de l'entreprise ont été reçus en mairie pour envisager des mesures de conservation de la voirie communale. Un accord a été trouvé avec la mise en place d'un plan de gestion des chargements et déchargements de sable sur des plateformes stabilisées afin de ne plus stationner les gros engins sur les routes. Sylvie BELLANGER demande si l'entreprise s'est engagée par écrit. Gilles TALLUAU répond que l'entreprise et la commune ont élaboré le plan de gestion en commun et que chacune des parties en ont conservé un exemplaire.

▪ Les responsables de l'Association « j'aime Varennes » ont été

reçus en mairie lundi soir afin d'exprimer leur souhait d'organiser une animation sur la place du Jeu de Paume à l'occasion des 100 ans de l'armistice de la Grande Guerre le 11 novembre 2018. La manifestation débiterait le samedi soir pour s'achever le dimanche juste avant la cérémonie officielle de commémoration. Le projet sera concrétisé en mai ou juin et présenté à M. le Maire.

- Un jeune condamné à des travaux d'intérêt général (T.I.G) travaille actuellement auprès des agents du service des espaces verts.
- Le département a informé la mairie, par courrier, que les barrières de sécurité qui ont été déposées à certains endroits en bordure de la levée ne seront pas remises.
- un écroulement du réseau d'assainissement est à l'origine du problème de mauvaises odeurs rue du Docteur Terrien car les eaux usées se mélangeaient aux eaux pluviales. La Sté SAUR doit réparer prochainement.
- Sous réserve de l'accord définitif de la CNRCAL, Bernard BURON devrait partir à la retraite au 1^{er} juillet 2018 : un tuilage pendant tout le mois de juin serait souhaitable. Une publicité sera faite sur le site cap territorial pour le recrutement d'un nouvel agent.
- De nouvelles opérations de tir aux pigeons (carabine à air comprimé) sont programmées prochainement.
- Gilles TALLUAU annonce qu'il a décidé de cesser son activité professionnelle le 27 avril prochain.
- Valérie COUBARY fait savoir que l'EVS va renouveler son bureau prochainement et qu'elle souhaite laisser sa place.
- Christiane LANGE demande si des cas de rougeole ont été recensés sur la commune. Monsieur le maire confirme qu'il y a eu plusieurs cas : 2 enfants et une femme parmi la communauté des gens du voyage et un enfant scolarisé à l'école de Varennes, qui n'avait reçu qu'une seule injection.
- Ralph MILLERAND s'interroge sur la grande quantité de lignes téléphoniques qui ne sont plus entretenues depuis plusieurs années. Beaucoup de poteaux sont penchés, voire cassés. Monsieur le maire lui répond qu'il faut relever le numéro du poteau ou mieux, prendre la plaque en photo et la mairie pourra le signaler via internet.
- David CHEVALLIER fait savoir que, pour lui, il manque des arbres et des haies dans la commune.
- François BERNARD demande où en est le déploiement des compteurs Linky et propose que le conseil municipal se prononce sur ce dossier. Monsieur le maire répond qu'il n'appartient pas au conseil d'accepter ou de refuser le compteur Linky. Il considère que chacun doit pouvoir faire ce qu'il veut.
- Yves MABILEAU signale qu'il y aura du nettoyage à faire au Port, suite à la montée des eaux de la Loire.
- Christine JOUSSELIN fait un compte-rendu du conseil d'école du 16 février. Les effectifs sont de 201 élèves, dont 20 CM2 qui vont quitter l'école à la fin de l'année scolaire. Le carnaval aura lieu le 14 avril et la fête de l'école le 22 juin. Les enfants vont créer les affiches pour la journée citoyenne.
- Alain LECHAT rappelle qu'il va falloir traiter contre le tigre du platane.
- Sylvie BELLANGER donne les dates des Marchés de Producteurs de Pays. Le premier aura lieu le 27 avril à Allonnes et le dernier le 31 août à Varennes-sur-Loire. Des idées d'animation sont

recherchées. Les petites fouées à garnir, mises en place à Varennes en 2017, seront généralisées à tous les marchés.

Le CCAS sera convoqué très rapidement en vue de décider de la prise en charge des obsèques de Mme Annick FERRAULT.

Séance du 21 mars 2018

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que le revêtement du terrain multisport est posé et qu'il sera opérationnel la semaine prochaine. La commune organisera une cérémonie pour son inauguration, ainsi que pour le terrain de tennis et la toiture de la salle de sport ; ces travaux ont été rendus possibles grâce à diverses subventions.

SMO ANJOU NUMERIQUE :

Point sur le déploiement de la fibre

Monsieur le Maire est heureux de confirmer la date officielle de déploiement de la fibre à Varennes-sur-Loire pour 2019. Mais ceci ne concernera que 90 % du territoire varennais car les 10 % restant, dont le secteur du camping de la Brèche, ne seront desservis qu'en 2021. Madame Brigitte SAINT-CAST est déçue car monsieur Chalopin, qui est aussi président du Comité Départemental du Tourisme, avait promis que tous les campings seraient desservis en priorité.

Monsieur le Maire explique qu'il apportera son soutien à cette demande légitime et importante pour le secteur économique du Saumurois et qu'il faudra voir s'il est possible techniquement de raccorder le camping sur le NRO (nœud de raccordement optique) de Montsoreau plutôt que sur celui de Saint-Lambert-des-Levées ou de Saumur car cela permettrait de desservir cette partie en 2019.

BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2017 de la commune qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 012 528,57 € et un déficit d'investissement de 183 202,50 €. Le budget primitif 2018 s'équilibre à 2 049 476,07 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 1 368 672,50 € en recettes et en dépenses d'investissement

IMPOTS DIRECT 2018 VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,49 %
- Taxe Foncière sur propriétés bâties : 19,32 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties : 30,72 %

LOTISSEMENT « OUCHE MARÉCHAL »

Monsieur Alain LECHAT, concerné personnellement par cette question, quitte la salle. (M. Michel Lechat est absent, ce jour, du conseil municipal)

Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la plupart des terrains du futur lotissement de l'Ouche Maréchal (13 179 m²) sont la propriété de Madame LECHAT Marie-Thérèse et de ses trois enfants Alain, Michel et Odile.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il a dû batailler ferme auprès des services de l'Etat au sujet de ces terrains, qui étaient devenus inconstructibles au regard du nouveau PPRI (plan de prévention des risques et d'inondation), avant que l'Etat ne revienne sur sa position et donne son accord à la création du lotissement de l'Ouche Maréchal.

Les différents propriétaires dont la famille LECHAT et la commune sont tombés d'accord sur un prix d'achat de 10 euros le mètre carré de terrain non viabilisé et une étude de faisabilité a été engagée en 2016.

La famille LECHAT a ensuite émis le souhait de conserver une bande de terrain de quelques mètres de largeur au nord et à l'ouest de la propriété occupée par madame Marie-Thérèse LECHAT de façon à ne pas la coller au lotissement.

Mais aujourd'hui, la famille LECHAT demande à garder deux lots de terrain à bâtir d'une valeur de 60 000 € ainsi qu'une bande de 5 mètres de largeur, qui pourrait constituer l'accès à un futur lotissement privé débouchant sur une voie aménagée, aux frais de la commune et donc du contribuable.

Au vu de ces éléments, le bureau d'études ONILLON-DURET a réalisé un bilan estimatif prévisionnel afin de juger de la rentabilité du lotissement.

Avec un prix de vente fixé à 55 euros du mètre carré, le déficit serait soit de 114 619 euros avec les terrains, soit de 192 154 euros si les terrains sont gardés par la famille LECHAT.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a étudié la possibilité de phaser le lotissement en deux tranches successives et de se donner du temps afin de permettre à la famille LECHAT de revenir à une position plus raisonnable. Mais la viabilisation de 2 phases sera plus chère et le déficit plus important. Il demande au conseil municipal de se positionner sur le fait de poursuivre ou pas la procédure du lotissement, étant précisé que la commune a déjà 30 095,54 euros de déficit sur le lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : décide de suspendre, pour une durée indéterminée, la procédure de création du lotissement de l'Ouche Maréchal.

PANNEAU POCKET :

C'est un moyen qui permet de communiquer des informations à la population via une application à télécharger gratuitement sur smartphone. Il est possible de transmettre des informations sur des événements (animations organisées par des associations) ou des alertes (vigilances météorologiques, travaux, etc ...). Monsieur le Maire ajoute que c'est un moyen simple, moderne et rapide d'informer la population et qui ne nécessite ni achat de logiciel, ni installation, ni maintenance. Le coût annuel de l'abonnement est de 160 euros TTC pour les communes membres de l'AMFR (Association des Maires Ruraux de France).

Personnel : les 3 agents des services techniques ont été reçus à l'examen du CACES avec une mention toute particulière pour Pascal JUPIN, qui est arrivé 1^{er} du Pays Allonnais avec une note de 95 points sur 100.

Monsieur Christophe GIRAULT a reçu ce matin l'accord de l'Agence Régionale de Santé pour déplacer la pharmacie. Pour réaliser ses travaux, il n'a retenu que des entreprises de la commune.

Séance du 28 mars 2018

Madame Gisèle KAPFER, trésorière municipale, présente son analyse des comptes de la commune. **Ces comptes sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.**

Les comptes ainsi que les budgets primitifs ont été votés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- L'arrêté municipal portant sur la lutte contre la prolifération des pigeons a été prorogé jusqu'au 31/12/2018.

- Matinée citoyenne : 70 bénévoles de toutes les générations se sont retrouvés et ont récolté 5 à 6 tonnes de déchets. Monsieur le Maire remercie tous les participants.

- Rénovation de l'école de musique : Monsieur Gérard Thierry travaille sur une proposition de construction neuve. Le budget sera sensiblement le même. Le projet sera présenté à la MAV, ainsi qu'au directeur de l'école de musique.

- Maison 2 rue de Gaure : Les travaux devraient démarrer en septembre ou octobre.

- Panneau Pocket. Monsieur le Maire informe le conseil que de la documentation sera prochainement déposée chez les commerçants pour inviter la population à télécharger cette application.

- Monsieur Michel LECHAT et sa sœur demandent à être entendus par la commission urbanisme. La date du 16 avril à 18h00 est arrêtée.

- Monsieur David CHEVALLIER signale qu'il a vu un boîtier ressemblant à un coffret EDF de comptage devant le terrain occupé par M. Rouillard. Monsieur le Maire assure qu'il n'a donné aucune autorisation.

